

Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs

CC option du Bpjeps



L'objectif de l'ARDAM, est de former des directeur·trices d'accueils collectifs de mineurs. Dans une dynamique collective, la formation est co-animée par l'ARDAM et le Merlet. Le CCDACM est une option de la formation BPJEPS EEDD de l'ARDAM mais qui peut se suivre seule si vous êtes déjà titulaire d'un BPJEPS ou des autres prérequis déclinés à la rubrique « publics ».

Le métier

Directeur·trice d'accueil Collectif de Mineurs et de centres de vacances.

Les publics

Demandeurs d'emploi : Ayant le projet de se former dans la direction d'ACM et orientés par le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) : Pôle Emploi, CAP Emploi, MLI, Conseil départemental, CIDFF, APEC, via la fiche de prescription

Salariés : CPF de transition, Contrat en alternance (Contrat pro, apprentissage ...)

Possibilité de VAE pour l'obtention (partielle ou totale) du diplôme. Si vous souhaitez être accompagné·e, vous pouvez nous contacter ou consulter notre site Internet ardam.org page VAE.

La formation

Durée : 91 heures en centre (13 jours)

Lieux de formation : partie 1 en pension complète à St Jean du Gard (30) et partie 2 à Mèze (34)

Coût de la formation :

856.80€ de frais pédagogique, 304€ de frais annexes (hébergement /restauration/ inscription).

Prise en charge : par la Région pour les stagiaires en parcours BPJEPS Qualif Pro, pour les autres nous contacter

Dates de la formation :

- **Partie 1 :** 9 jours à St Jean du Gard vacances de février 2021
- **Partie 2 :** 3 jours en octobre novembre 2021
- **Stage de direction :** 18 jours minimum, été 2021
- **Certification :** décembre 2021 (rattrapage janvier 2022)

Le contenu

Objectif de la formation

- Former des directeurs conscients et responsables de leurs actes, de leur rôle et de leur pouvoir au sein d'ACM.
- Réfléchir sur le rôle éducatif des ACM et clarifier ses objectifs au sein d'un projet pédagogique personnel, cohérent.
- Sensibiliser particulièrement ces directeurs à la place de l'environnement dans le rôle éducatif.

Déroulement

1ère partie - 9 jours (63h)

- Construction du projet pédagogique : gestion des ressources humaines, administration, sécurité, législation, gestion de l'accueil des enfants et parents, communication, économat, comptabilité, préparation du séjour, rôle de formateur du directeur·trice.
- Réfléchir sur des thèmes tels que l'autorité, la mixité, conduites addictives, les conflits....

Stage pratique de direction

- Mise en œuvre du projet pédagogique, gestion des aspects administratifs et organisationnels, gestion de l'équipe pédagogique et technique, mise en place des outils d'évaluation.

2ème partie - 3 jours (28h)



Parc Technologique et Environnemental - Route des Salins - 34140 MEZE

TEL : 04 67 51 00 53 / [f associationardam](https://www.facebook.com/associationardam) / www.ardam.org



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen

- Analyse de pratiques
- Approfondir des notions au regard des besoins des stagiaires
- Préparation à l'oral

Méthodes pédagogiques en centre

- Interventions en regroupement avec apports de connaissances, alternance théorie pratique, de travaux de groupe et individuels, apprentissage par l'action et les mises en situation
- Temps d'auto formation et de présentiel individualisé
- Témoignages de professionnels (réseau GRAINE Occitanie)
- Recherches actives d'informations notamment sur tous les aspects réglementaires
- Régulations collectives et individuelles

Conditions d'accès et validation

Pré-requis : En formation ou titulaire d'un des BP JEPS suivants (activités aquatiques, de randonnée, du cirque, équestre, AG2F, activités nautiques, APT, activités pugilistiques, sports collectifs, animation culturelle, animation sociale, golf, LTP, pêche de loisirs, sport automobile, TIC, vol libre). Tout titulaire d'un BEES ou Beatep donnant équivalence d'un de ces BPJEPS + **28 jours d'expérience en animation dont une en ACM** dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation, + **PSC1** ou autres diplômes de premiers secours

Modalités d'admission :

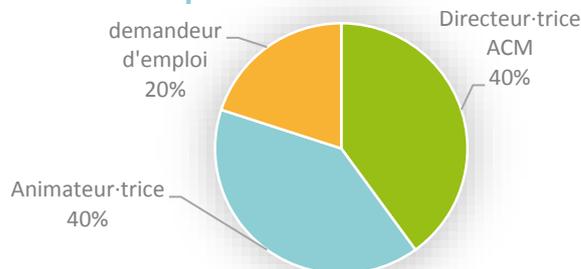
- Pour candidater, **un dossier** est à renseigner et déposer à l'ARDAM **avant le 1^{er} février 2021**

Validation :

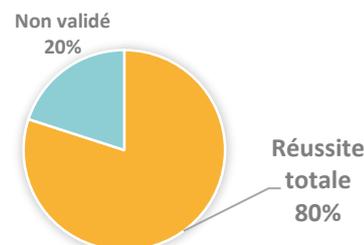
CCDACM Certificat Complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs validé lors d'un oral soutenant un dossier de direction rendu au préalable.

Prérogatives : atteste des compétences à assurer les fonctions de direction d'un accueil collectif de mineurs conformément aux dispositions définies dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mars 2003

Insertion professionnelle 6 mois après la formation (cumul depuis 2016)



Résultats depuis 2016



Satisfaction des candidats :

100% (bilan fin de formation)

L'hébergement et la restauration (partie 2 sur Mèze)

Les stagiaires de la formation peuvent se loger et se restaurer au centre d'accueil municipal **Le TAURUS** à moins d'un kilomètre du centre de formation. Plus d'informations sur le site : www.le-taurus.fr

Les personnes constituant un dossier Région peuvent avoir accès à un logement gratuit à l'**AFPA** sur la commune de **Saint-Jean-de-Védas**. Plus d'informations : nous contacter.

Contact :

Angie Guiraud, Coordinatrice de la formation :
angie.guiraud@ardam.fr 04.48.20.26.39



Locaux accessibles aux PMR
(Entrée Amphithéâtre B)



Parc Technologique et Environnemental - Route des Salins - 34140 MEZE
TEL : 04 67 51 00 53 / [associationardam](https://www.facebook.com/associationardam) / www.ardam.org



Projet cofinancé par le Fonds Social Européen